

Animation Jeunesse - Renouvellement des conventions avec l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ) - Etablissement d'une convention avec le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a développé depuis de nombreuses années une politique d'animation des quartiers qui s'est traduite notamment par la mise à disposition des habitants d'équipements de type Maisons Pour Tous installés au coeur des quartiers et par un soutien massif et continu à la mise en oeuvre de programmes d'animation.

Depuis plusieurs années, la Ville a formalisé le partenariat existant avec diverses associations intervenant dans les quartiers, en établissant des conventions triennales (non renouvelables par tacite reconduction) assorties d'avenants annuels programmatifs. Certaines de ces conventions arrivant à échéance, il importe d'en effectuer le renouvellement.

1) L'ASEP

Pour le secteur Cras-Chaprais, depuis 30 ans, l'Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs et du Quartier des Cras (ASEP du FJT) met en oeuvre des actions d'animation socio-culturelle et socio-sportive ouvertes à tous sur le quartier et l'ensemble de la ville.

L'association a développé son intervention et ses structures. Elle assure un rôle d'équipement de quartier sur le secteur Cras-Chaprais et a pris une place prépondérante dans les programmes d'action culturelle et d'animation sportive.

Compte tenu des buts et objectifs de l'association affirmés dans ses statuts, des orientations de la Ville dans le cadre de sa politique et notamment la priorité de la lutte contre l'exclusion affirmée au titre de la Politique de la Ville, de l'importance et de la qualité du travail réalisé par l'association au bénéfice de l'ensemble des populations du secteur Cras-Chaprais et de Besançon, et compte tenu de la qualité du partenariat développé durant les années précédentes, en application des conventions de fonctionnement des 15 mai 1995 et 20 juin 1997, la Ville de Besançon et l'Association ASEP-FJT décident de poursuivre et renforcer leur collaboration et de maintenir le rôle central de l'association dans la mise en oeuvre d'une politique d'animation en direction des populations du quartier Cras-Chaprais et de l'ensemble de la Ville.

2) CRIJ

La Ville de Besançon a soutenu le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté lors de sa création puis par une aide à son fonctionnement par le biais d'une mise à disposition gracieuse des locaux municipaux sis 27, rue de la République. La Ville a également apporté un soutien permanent aux activités du CRIJ par l'attribution annuelle d'une subvention.

Compte tenu de la politique définie par la Ville de Besançon dans le domaine de la jeunesse et notamment des objectifs prioritairement retenus (accessibilité des jeunes à des activités sportives et culturelles et participation des jeunes à la vie locale) ainsi que la qualité du travail réalisé par le CRIJ depuis sa création et son engagement dans la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville, à savoir la mise en oeuvre d'une politique d'animation globale recherchant le maintien de la cohésion sociale, la Ville de Besançon et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté décident de maintenir leur collaboration et de proroger les conditions d'un partenariat actif en faveur de la jeunesse bisontine établies par la précédente convention en date du 22 avril 1996.

3) FJT «Les Oiseaux»

Depuis 37 ans, l'Association Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» met en oeuvre des actions culturelles et socio-culturelles ouvertes à tous sur le quartier des Cras-Chaprais ainsi qu'à l'ensemble des Bisontins. L'association mène également une action d'accompagnement social en direction des 200 résidents du foyer.

La Ville soutient son action depuis de nombreuses années par le biais d'une subvention destinée à assurer partiellement le financement du poste d'éducateur social, et plus récemment depuis 1999 par une aide à son action culturelle.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser M. le Maire à signer les conventions et avenants suivants, étant précisé que les subventions attribuées à ces associations ont été autorisées lors du vote du Budget Primitif 2000 :

- ASEP : renouvellement de la convention de fonctionnement triennale avec effet au 1/6/2000 et avenant pour 2000 relatif à la programmation annuelle,

- CRIJ : renouvellement de la convention de fonctionnement triennale avec effet immédiat dès signature et avenant pour 2000 relatif à la programmation annuelle,

- Foyer des Jeunes Travailleurs : établissement d'une première convention triennale de fonctionnement avec effet immédiat dès signature et avenant pour 2000 relatif à la programmation annuelle.

«**M. THIRIET** : Nous avons décidé de continuer ce travail de partenariat avec ces associations. On emploie souvent le terme de partenariat à tort et à travers mais ici à bon escient.

L'ASEP intervient d'abord essentiellement sur le quartier des Cras mais mène également avec la Ville de Besançon une activité culturelle et sportive sur l'ensemble de la ville, c'est-à-dire que l'ASEP est un des partenaires que nous retrouvons dans l'opération vacances, le Raid Quart, etc.

Avec le CRIJ, de la même façon nous avons trouvé des terrains d'entente nombreux et nous avons augmenté depuis trois ans la subvention que nous lui allouons en plus de la mise à disposition de locaux. Nous avons décidé de reconduire cette convention pour trois ans pour la politique d'animation globale et en particulier de cohésion sociale. Le CRIJ est peut-être moins présent dans les quartiers mais présent au comité de pilotage du Relais Jeunesse.

Enfin le FJT Les Oiseaux, nous avons jusqu'alors une action sociale mais vous avez souhaité, Monsieur le Maire l'année dernière, que nous renforçons notre collaboration sur le volet action culturelle, ce qui s'est fait. Nous avons recours comme avec les autres à une convention triannuelle qui, avec un avenant annuel, nous permet de nous rencontrer et de nous mettre d'accord sur les évolutions de notre partenariat.

M. LE MAIRE : Cette convention était réclamée depuis fort longtemps par François JACOB.

M. THIRIET : Je signale au passage que Georges FRACHEBOIS va quitter la présidence du conseil d'administration du FJT et je crois que ce serait l'occasion de le féliciter.

M. LE MAIRE : Je ne manquerai pas de le faire puisque je serai présent».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2000.